

HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

AUTEURS SACRÉS

ET ECCLÉSIASTIQUES.

HISTOIRE GÉNÉRALE
DES
AUTEURS SACRÉS
ET ECCLÉSIASTIQUES

QUI CONTIENT

LEUR VIE, LE CATALOGUE, LA CRITIQUE, LE JUGEMENT, LA CHRONOLOGIE, L'ANALYSE
ET LE DÉNOMBREMENT DES DIFFÉRENTES ÉDITIONS DE LEURS OUVRAGES;
CE QU'ILS RENFERMENT DE PLUS INTÉRESSANT SUR LE DOGME, SUR LA MORALE ET SUR LA DISCIPLINE DE L'ÉGLISE,
L'HISTOIRE DES CONCILES TANT GÉNÉRAUX QUE PARTICULIERS, ET LES ACTES CHOISIS DES MARTYRS

PAR LE R. P. DOM REMY CEILLIER

Bénédictin de la Congrégation de Saint-Vannes et de Saint-Hydulphe, Coadjuteur de Flavigny.

NOUVELLE ÉDITION

SOIGNEUSEMENT REVUE, CORRIGÉE, COMPLÉTÉE ET TERMINÉE PAR UNE TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES,

PAR M. L'ABBÉ BAUZON, ANCIEN DIRECTEUR DE GRAND SÉMINAIRE,

DÉDIÉE

AU CLERGÉ CATHOLIQUE FRANÇAIS

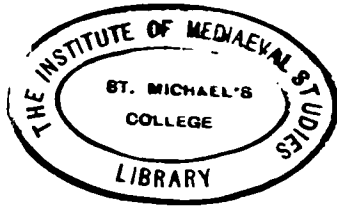
HONORÉE DES SUFFRAGES DE PLUSIEURS ÉVÊQUES,

*Des encouragements de plusieurs Vicaires Généraux, Directeurs de Séminaires et d'un grand nombre de personnages distingués
de la France et des pays étrangers.*

TOME DOUZIÈME



PARIS
CHEZ LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR
5, RUE DELAMBRE, 5.
1862



JUN 16 1933

5991

TABLE

DES CHAPITRES, ARTICLES ET PARAGRAPHERS

CONTENUS DANS LE XII^e VOLUME.

VIII ^e IX ^e ET X ^e SIÈCLES.		Page
	Pages	
CHAPITRE I^{er}. Le vénérable Bède, prêtre et moine de Jarrow (ou Jarou) [père latin, mort en 735].	1	
ARTICLE I^{er}. Histoire de sa vie.	1	
ART. II. Des écrits du vénérable Bède.	3	
§ I. Des écrits contenus dans le premier tome	3	
§ II. Des ouvrages contenus dans le tome deuxième	4	
§ III. Des ouvrages contenus dans le tome troisième.	5	
§ IV. Des ouvrages contenus dans le tome quatrième.	7	
§ V. Des ouvrages contenus dans le tome cinquième.	8	
§ VI. Des ouvrages contenus dans les tomes sixième et septième.	9	
§ VII. Des ouvrages contenus dans le tome huitième.	12	
§ VIII. Des ouvrages qui ne se trouvent point dans les éditions de Bède, ou qui sont perdus.	13	
§ IX. Doctrine du vénérable Bède.	15	
§ X. Jugement des écrits de Bède; éditions de ses œuvres.	18	
CHAP. II. Félix, archevêque de Ravenne [écrivain latin, 717; saint Benoît Crispus, évêque de Milan, écrivain latin, 735]; Jean, évêque de Carpack [écrivain grec, VII ^e ou VIII ^e siècle]; Accas, évêque d'Hagulstad [écrivain latin, après l'an 739]; Aigrade, moine de Fontenelle; Félix, moine de Jarrow; Heddi, moine de Cantorbéry [écrivains latins de la deuxième moitié du VIII ^e siècle].	20	
CHAP. III. Les papes Jean VII [707], Constantin [715, saint] Grégoire II [731, saint] Grégoire III [742] et [saint] Zacharie [752].	22	
CHAP. IV. Jean, patriarche de Constantinople [déposé l'an 715]; Agathon, diacre de la même Eglise [VIII ^e siècle], et [saint] Germain, patriarche de Constantinople [733, écrivains grecs].	36	
CHAP. V. Journal des papes [entre l'an 685 et 752]; Théofroi, abbé de Velay [écrivain latin, en 732].	43	
CHAP. VI. Saint Boniface, archevêque de Mayence et martyr [écrivain latin, en 755].	45	
CHAP. VII. André, archevêque de Crète [écrivain grec, mort après l'an 713]; Anastase, abbé de Saint-Euthymius [écrivain grec du VIII ^e siècle; Jean, d'Eubée, écrivain grec, vers l'an 744].	57	
CHAP. VIII. Saint Wilfrid, évêque d'York [écrivain latin, 709]; Cuthbert, abbé de Jarrow [écrivain latin, 758]; Egbert, évêque d'York [écrivain latin, en 766 ou 767].	62	
CHAP. IX. Saint Jean Damascène, moine et prêtre de Jérusalem [écrivain grec, après l'an 754 et vers l'an 780].	67	
ART. I. Histoire de sa vie.	67	
ART. II. Des écrits de saint Jean Damascène.	68	
§ I. Sa <i>Dialectique</i> , son traité <i>des Hérésies</i> , ses livres <i>de la Foi</i>	68	
§ II. Des trois discours <i>sur les Images</i>	73	
§ III. Livre <i>de la saine Doctrine</i> ; traité <i>contre les Jacobites</i> ; Dialogues <i>contre les Manichéens</i> ; Dispute <i>contre un Sarrasin</i> et quelques opuscules.	78	
§ IV. Traité <i>sur la Trinité</i> ; lettres <i>sur le Trisagion</i> , <i>sur les Jeûnes</i> , <i>sur les huit Vices ou Péchés capitaux</i> , <i>sur la Vertu et le Vice</i>	80	
§ V. Des traités <i>contre les Acéphales</i> , <i>les Monothélites et les Nestoriens</i>	82	
§ VI. Discours <i>touchant ceux qui sont morts</i>		

	Page		Page
CHAP. XXXIV. Amalairo, prêtre de l'Eglise de Metz [écrivain latin, vers l'an 837].	340	CHAP. LI. Florus, prêtre de l'Eglise de Lyon écrivain latin, vers l'an 862].	478
CHAP. XXXV. Claude, évêque de Turin [avant l'an 840]; Moduin, évêque d'Autun [vers 838]; Eginhard, abbé de Selgenstat [839 ou 844]; Sédolius le Jeune [vers 818, tous écrivains latins].	350	CHAP. LII. Saint Prudence, évêque de Troyes [écrivain latin, 861].	493
CHAP. XXXVI. Michel, prêtre de Jérusalem; Christophe [ou Christophore], patriarche d'Alexandrie [écrivains grecs du commencement du ix ^e siècle]; Hildemar, moine; Willm Boëce; Rodoin, prieur de Saint-Médard [écrivains latins de la même époque].	362	CHAP. LIII. Loup, abbé de Ferrières [écrivain latin, 862].	500
CHAP. XXXVII. Agobard, archevêque de Lyon [écrivain latin, 840].	365	CHAP. LIV. Saint Euloge, prêtre et martyr, [859]; Alvar, prêtre de Cordoue [après l'an 860, écrivains latins].	514
CHAP. XXXVIII. Louis-le-Débonnaire, empereur et roi de France [écrivain latin, 840].	379	CHAP. LV. Maginhard, moine de Fulde; Gauzbert, moine de Fleury; saint Anschaire, archevêque de Hambourg [865]; Rudolphe, moine de Fulde [écrivains latins de la dernière moitié du ix ^e siècle].	523
CHAP. XXXIX. Hilduin, abbé de Saint-Denis [840]; Candide, moine de Fulde [840]; deux anonymes du ix ^e siècle; Dodane, duchesse de Septimanie [840, écrivains latins].	383	CHAP. LVI. Saint Paschase Radbert, abbé de Corbie [écrivain latin, 865].	528
CHAP. XL. Jonas, évêque d'Orléans [vers l'an 842]; Ardon Smaragde [843]; Benoît, diacre de Mayence [ix ^e siècle, écrivains latins].	389	CHAP. LVII. Auteurs anonymes sur l'Eucharistie [ix ^e siècle, écrivains latins].	540
CHAP. XLI. Thégan [843] et l'Astronome [même temps], historiens; Frothaire, évêque de Toul [844, écrivains latins].	395	CHAP. LVIII. Sabas, moine [écrivain grec]; Ermentaire, abbé d'Hermontier [vers l'an 865]; Rhutard, moine d'Hirsauge [même année]; Michon, moine de Saint-Riquier; saint Raoul, archevêque de Bourges [866]; Ermenric, abbé d'Elvaugen [vers l'an 866]; Ermenric, moine de Richenow; Engelmode, évêque de Soissons [écrivains latins du ix ^e siècle; Jean le Sicilien, écrivain grec de la même époque].	552
CHAP. XLII. Les papes [saint] Léon III [816], Etienne IV [817, saint] Pascal [824], Eugène II [827], Grégoire IV [844], Sergius II [847], saint Léon IV [855], Benoît III [858].	399	CHAP. LIX. Ratramne, moine de Corbie [écrivain latin, vers l'an 868].	555
CHAP. XLIII. Walafride Strabon, abbé de Richenow [écrivain latin, 849].	410	CHAP. LX. [Saint] Nicolas 1 ^{er} [867] et Adrien II [872], papes.	568
CHAP. XLIV. Fréculphe, évêque de Lisieux [avant l'an 853]; Chrétien Druthmar [avant l'an 853]; Aurélien, moine de Réomé [851, écrivains latins]; Georges, moine et archimandrite, après le milieu du ix ^e siècle; saint Méthodius, patriarche de Constantinople, 847, [écrivains grecs; Haudoin, abbé, 849; Hébernus, archevêque de Tours, 855, écrivains latins].	417	CHAP. LXI. Gothescalc, moine d'Orbais, hérétique [vers l'an 869]; Gonthier, archevêque de Cologne; Otride, moine de Weissenbourg; Bernard, moine français [écrivains latins de la dernière moitié du ix ^e siècle].	593
CHAP. XLV. André, évêque de Césarée [époque incertaine]; Antipatre, évêque de Bostres [vers 460]; Théophane, évêque de Nicée; Théostéricus, moine; Sergius, historien [écrivains grecs du ix ^e siècle].	426	CHAP. LXII. Wandalbert, moine de Prum [vers l'an 870]; Odon, abbé de Glanfeuil; Euée, évêque de Paris; Hérard, archevêque de Tours [vers l'an 870]; Grimald, abbé de Saint-Gall [872]; Grimald, poète chrétien; Milon, moine de Saint-Amand [872; Ison, moine de Saint-Gall, 871, écrivains latins].	598
CHAP. XLVI. Amolon, archevêque de Lyon, [écrivain latin, 852].	429	CHAP. LXIII. Jean Scot ou Erigène [après l'an 872]; Adventius, évêque de Metz [875, écrivains latins].	605
CHAP. XLVII. Haimon, évêque d'Halberstat [853]; Liutbert, évêque d'Hirsauge [853], Poètes anonymes du ix ^e siècle; Erchambert, évêque de Frisingue [853]; Hilduin, évêque de Verdun [854]; Andrade, chorévêque de Sens [vers l'an 854]; Grimald, de Saint-Gall et les moines de Saint-Gall [vers le même temps, écrivains latins].	434	CHAP. LXIV. Usuard, moine de Saint-Germain-des-Prés [vers l'an 877]; Eberard, comte de Frioul [864, écrivains latins].	611
CHAP. XLVIII. Angélome, moine de Luxeu [vers 855]; saint Aldric, évêque du Mans [856, écrivains latins].	442	CHAP. LXV. Saint Remy, archevêque de Lyon [875]; saint Adon, archevêque de Vienne [875, écrivains latins].	614
CHAP. XLIX. Le bienheureux Raban Maur, archevêque de Mayence [écrivain latin, 856].	446	CHAP. LXVI. Pierre de Sicile; Basile, empereur [886]; Michel, patriarche d'Alexandrie; Joseph, archidiacre d'Alexandrie; Théodore Aboucara, métropolitain de Carie [écrivains grecs de la fin du ix ^e siècle].	622
CHAP. L. Nithard, l'historien [après l'an 843]; anonyme [vers le même temps, écrivains latins].	476	CHAP. LXVII. Wulfade, archevêque de Bourges [876]; Guillebert, évêque de Châlons-sur-Marne [vers le même temps]; Adrevald, moine de Fleury [878, écrivains latins].	628
		CHAP. LXVIII. Charles le Chauve, empereur et roi de France [877].	630
		CHAP. LXIX. Hincmar, évêque de Laon [après 878]; Isaac, évêque de Langres [880];	

BQ

131

C 3

v. 12

	Page		Page
Odon, évêque de Beauvais [881]; Héric ou Heiric, moine d'Auxerre [881 ou 883, écrivains latins].	635	bod, évêque d'Utrecht [918]; Salomon, évêque de Constance [920]; Waldramme, évêque de Strasbourg [905, écrivains latins du x ^e siècle].	779
CHAP. LXX. Jean VIII [882], Marin I ^{er} [884], Adrien III [885], Etienne V [891], papes.	641	CHAP. LXXXVII. Etienne, évêque de Liège [920]; Odilon, moine de Saint-Médard [vers le même temps]; Hervé, archevêque de Reims [922]; Wauthier, archevêque de Seus [923], Abbon, moine de Saint-Germain [vers le même temps]; Dadon, évêque de Verdun [923]; Agius, archevêque de Narbonne [926]; Rotger, archevêque de Trèves [928]; Radhob, prévôt de Dol; Anonyme, auteur de la <i>Chronique</i> de Saint-Gall; [Cosme Japyge, vers 950, tous écrivains latins].	785
CHAP. LXXI. Hincmar, archevêque de Reims [écrivain latin, 882].	654	CHAP. LXXXVIII. Nicéphore le Philosophe; Cosme, protovestiaire; Grégoire, moine; Jean d'Antioche, surnommé Malélas, et les Continuateurs de l' <i>Histoire Byzantine</i> depuis Théophane [écrivains grecs du x ^e siècle].	794
CHAP. LXXII. Annalistes de Saint-Bertin, de Fulde et de Metz [écrivains latins du ix ^e siècle].	690	CHAP. LXXXIX. Huchald, moine de Saint-Amand, [vers 930]; Cyprien, archiprêtre de Cordoue en Espagne, [écrivains latins du x ^e siècle].	799
CHAP. LXXIII. Wérembert, moine de Saint-Gall [vers 884]; Harmote, abbé du même monastère [884]; un anonyme [vers le même temps]; saint Berthaire, abbé du Mont-Cassin [884]; Almanne, moine de Hautvilliers; [Luidbert, archevêque de Mayence, 889, écrivains latins].	693	CHAP. XC. Saint Odon, abbé de Cluny [942; Laurent, moine du Mont-Cassin et évêque, vers l'an 950, écrivains latins].	804
CHAP. LXXIV. Saint Rembert, archevêque de Hambourg [888], Ratperi, moine de Saint-Gall [vers 890]; Aimoin, moine de Saint-Germain; Augilbert, abbé de Corbie; Adheler, évêque; Bérengaudus; Vautier, évêque d'Orléans; Tutifon, et quelques écrivains de la fin du ix ^e siècle].	698	CHAP. XCI. L'empereur Constantin Porphyrogénète [959]; Théodore, son précepteur, et Arétas, archevêque de Césarée en Cappadoce [plus probablement au commencement du vi ^e siècle, tous écrivains grecs].	811
CHAP. LXXV. Grimlaic, prêtre et solitaire [de la fin du ix ^e siècle]; Foulques, archevêque de Reims [900, écrivains latins].	704	CHAP. XCII. Siméon Métaphraste, maître des offices et grand chancelier [écrivain grec, 975].	814
CHAP. LXXVI. Recueils de Formules du ix ^e siècle.	711	CHAP. XCIII. Cappidus, prêtre de Stavren; Atton, évêque de Verceil [vers l'an 960, écrivains latins].	819
CHAP. LXXVII. Anastase le Bibliothécaire [vers 888]; Jean Diaire [vers le même temps, écrivains latins]; l'Auteur du <i>Synodique</i> [écrivain grec du ix ^e siècle].	712	CHAP. XCIV. Léon VII [939], Etienne VIII [942], Marin II [946], Agapet II [956], Jean XII [963], Jean XIII [972], Benoît VI [984], Benoît VIII [984], Jean XIV [985], Jean XV [996], papes.	827
CHAP. LXXVIII. Photius, faux patriarche de Constantinople [écrivain grec, 893].	719	CHAP. XCV. Saint Brunon, archevêque de Cologne [965]; Fridegod, moine anglais [963]; Wibold, évêque de Cambrai [965]; Marquard, écolâtre [952]; Diéthelme [955]; Héribert, écolâtre [970]; Guillaume, moine de Châlons [x ^e siècle, écrivains latins].	838
CHAP. LXXIX. Georges, archevêque de Nicomédie; David Nicétas [évêque en Paphlagonie, écrivains grecs de la fin du ix ^e siècle].	735	CHAP. XCVI. Frodoard, chanoine de Reims [966]; Eracle, évêque de Liège [971]; Ajo, moine anglais [975; auteur anonyme; Guimpold, évêque de Mantoue; Rorico, évêque de Laon, 976, tous écrivains latins du x ^e siècle].	841
CHAP. LXXX. Formose [896], Etienne VI [vers 897]; Jean IX [900], Benoît IV [904], Léon V [904], Sergius III [911], Anastase III, Jean X [829], Léon VI [929], Etienne VIII [929], Jean XI [931], papes.	737	CHAP. XCVII. Rathérius [ou Rathier], évêque de Véronne [écrivain latin, 974].	846
CHAP. LXXXI. Riculph, évêque de Soissons; Bernard, abbé de Saint-Gall; Martiuieu, moine; Auxilius, prêtre [écrivains latins du commencement du x ^e siècle].	745	CHAP. XCVIII. Folcuin [ou Folquin] moine de Saint-Bertin [vers l'an 975]; Adalbert, écolâtre de Saint-Vincent de Metz; [Wigo, moine, vers l'an 980]; Helpéric, écolâtre de Grandfel; Berner ou Bernier, abbé de Homblières [982]; Aimon, évêque de Va-	
CHAP. LXXXII. Remy, moine de Saint-Germain d'Auxerre [écrivain latin, vers l'an 908].	753		
CHAP. LXXXIII. Adelholme, évêque de Sées [écrivain latin]; Jean, diacre de l'église de Constantinople; Joseph, prêtre de la même église [écrivains grecs du x ^e siècle]; Chrodobert, évêque de Tours; [Jean de Naples, diacre, écrivains latins de la même époque].	760		
CHAP. LXXXIV. Le bienheureux Notker, moine de Saint-Gall [912]; Réginon, abbé de Prum [vers l'an 915]; Berthaire, prêtre de Verdun, et Robert, évêque de Metz [tous écrivains latins du x ^e siècle].	763		
CHAP. LXXXV. Léon VI, surnommé le Sage, empereur [912]; Nicolas, patriarche de Constantinople [écrivains grecs].	774		
CHAP. LXXXVI. Erchembert, moine de Cassin; Wolfhard, prêtre; Asser, évêque de Schirburn; Alfred, roi d'Angleterre; saint Rat-			

sienne. Outre cette Vie, Sigebert¹ et d'autres bibliothécaires attribuent à Jean Diacre celle de saint Clément, pape, qu'il composa, disent-ils, à la prière de Gaudéric, évêque de Velletri, et un commentaire *sur le Pentateuque*, qu'on dit être manuscrit dans la bibliothèque de Saint-Germain à Paris. Dom Bernard de Montfaucon² cite ce manuscrit et dit en général qu'il contient les commentaires de Jean Diacre *sur l'Ancien Testament*. Jean, avant d'être diacre de l'Eglise romaine, avait été moine au Mont-Cassin. Il s'était rendu habile dans³ l'intelligence de l'Écriture, et n'avait pas négligé les belles-lettres. Sa vie et son savoir le rendirent respectable. Guitmond, évêque d'Aversa⁴, dit que jusqu'à son temps, les quatre livres de la *Vie de saint Grégoire* avaient été approuvés unanimement de tous les souverains pontifes; qu'un grand nombre d'Eglises les recevaient, et qu'ils étaient lus des peuples avec édification. Ils sont d'un style clair et aisé. [On trouve cette vie au tome CXXV de la *Patrologie latine*, col. 59-242].

19. C'est ici le lieu de parler du livre Synodique, ainsi appelé, parce qu'il contient en abrégé les synodes ou conciles tant généraux que particuliers, depuis le concile tenu à Jérusalem par les apôtres, jusqu'au huitième général en 869 et 870; ce qui prouve que cette collection ne peut être de Nicéphore, patriarche de Constantinople, mort

vers l'an 828. Il paraît par l'inscription, que l'auteur avait aussi donné l'abrégé du faux concile général tenu en 879, où fut ourdie la réunion du pape Jean IX [autrement dit VIII] avec Photius. Cet article ne se trouvant pas dans le manuscrit sur lequel Jean Pappus a fait imprimer le Synodique à Strasbourg, en 1601, in-4°, il y a suppléé en donnant lui-même en latin l'histoire abrégée de cette réunion. Il remarque dans la préface qu'il a mise à la tête de ce recueil, qu'encore que le titre annonce l'abrégé de tous les conciles qui se sont tenus, soit par les catholiques, soit par les hérétiques, il en manque néanmoins plusieurs.

Ce recueil a été inséré en entier dans le second tome de la *Bibliothèque canonique* de Justelle, dans le cinquième volume des *Conciles* du père Hardouin, et dans le onzième de la *Bibliothèque grecque* d'Albert Fabricius. Le père Labbe ne l'a pas donné de suite, mais séparément, et suivant l'ordre chronologique, en sorte que le premier chapitre se lit à la page 21 de son premier tome, le second à la page 599, le troisième à la page 564, le quatrième à la page 583, et ainsi du reste des chapitres du *Synodique*, qui sont au nombre de cent cinquante-trois⁵. L'ouvrage est écrit d'un style fort simple et fort net, mais il est si plein de fautes et d'anachronismes, qu'on ne peut y avoir recours sans risque de se tromper.

Pag. 1116.

CHAPITRE LXXVIII

Photius, faux patriarche de Constantinople.

[Ecrivain grec, 893.]

1. La nature et la fortune s'étaient comme réunies pour faire de Photius un des plus grands hommes de son siècle. D'une haute naissance, il eut encore l'esprit plus grand; mais il abusa de toutes ces faveurs. Il était fils de Michel Curopalate, surnommé Rangabé, et d'Irène sœur d'Arsaber, patrice et maître des offices. Son père, reconnu publi-

quement empereur, et couronné⁶ le second d'octobre de l'an 811, ne régna qu'un an et neuf mois, ayant⁷ cédé l'empire à Léon l'Arménien, au mois de juillet de l'an 813. Photius fut enfermé avec ses frères dans un monastère, et prit comme eux l'habit monastique. La retraite lui donna le loisir de cultiver son esprit, et ses richesses lui fournirent

¹ Sigebert., de *Script. Eccles.*, cap. cvi; Anonym. Mellic., cap. LX; Trithem., cap. CCLXXVIII; Cave, *Histor. Littér.*, pag. 472.

² Tom. II *Biblioth. manuscript.*, pag. 1124.

³ Trithem., cap. CCLXXVIII.

⁴ Guitmundus, lib. III de *Eucharistia*.

⁵ Tillemont, tom. IX *Hist. Eccles.*, pag. 651, 652.

⁶ Nicetas, pag. 1148. — ⁷ *Et post Theophan.*, pag. 342.

par des libéralités ceux qui ne savaient pas d'où venait l'argent qu'il leur distribuait, et de l'autre, d'obliger les testateurs à entrer dans sa communion, en le chargeant de l'exécution de leurs testaments. Il obligea encore tous ceux qui venaient auprès de lui pour s'instruire dans les sciences profanes, à lui promettre par écrit de n'avoir point d'autre croyance que la sienne. Cependant le pape Nicolas écrivit ¹ diverses lettres à l'empereur, à l'impératrice Eudoxie, au sénat de Constantinople, aux patriarches d'Orient et à tous les fidèles en faveur d'Ignace et contre Photius. Il ordonna même à ses légats en Bulgarie de faire une nouvelle onction sur ceux que Photius avait confirmés. Irrité de ce procédé, Photius résolut de s'en venger en déposant le pape lui-même. A cet ² effet, il fabriqua des actes d'un concile qu'il supposait universel, et dans lequel le pape Nicolas avait été déposé pour ses crimes. Il fit souscrire ces actes par vingt et un évêques, et y ajouta les souscriptions des deux empereurs, des trois légats d'Orient, de tous les sénateurs et d'un grand nombre d'autres personnes. Il envoya ces actes à l'empereur Louis, roi d'Italie, en lui promettant de le faire reconnaître empereur de Constantinople, s'il chassait le pape de son siège. Mais Basile le Macédonien étant parvenu à l'empire après la mort de Michel, en 867, Photius fut lui-même ³ chassé du siège patriarcal de Constantinople, et Ignace rétabli.

5. Adrien II, successeur du pape Nicolas I, ayant assemblé un concile à Rome en 868, fit brûler publiquement ⁴ les actes du conciliabule tenu par Photius, et le condamna lui-même une seconde fois, à cause de ses excès contre le pape Nicolas et contre lui-même. Cité et entendu dans le huitième concile général, en 869, il y fut anathématisé ⁵ avec tous ses auteurs, nommément Grégoire de Syracuse, son ordinateur. Au lieu de s'humilier de cette sentence, il n'en témoigna que du mépris, la regardant ⁶ comme un attentat impie. Il s'en plaignit à l'empereur ⁷ Basile, au patrice Balbane et à plusieurs autres. Mais, ne perdant point de vue son rétablissement, il essaya d'y parvenir en flattant

ce prince par une fausse généalogie ⁸ où il le faisait descendre du fameux Tiridate, roi d'Arménie, quoiqu'il fût de basse naissance. L'expédient réussit : Basile rappela Photius et lui rendit ses bonnes grâces.

6. L'occasion se présenta bientôt de lui en faire sentir des effets. Le patriarche Ignace ⁹ étant mort le 23 octobre 878, Photius reprit, trois jours après, le siège patriarcal. Aussitôt il recommença à persécuter les évêques qui lui avaient été contraires, et, pour faire approuver son rétablissement par le pape Jean VIII, il députa à Rome un nommé Théodore, qu'il avait ordonné évêque pendant son exil. Le pape, qui souhaitait d'engager l'empereur Basile à secourir l'Italie contre les Sarrasins, répondit ¹⁰ favorablement aux lettres de ce prince en faveur de Photius, et consentit à ce que ce dernier fût rétabli, à condition qu'après sa mort on n'élirait point un laïque pour lui succéder. Au mois de novembre 879, Photius fit assembler un concile nombreux à Constantinople, auquel assistèrent les légats du pape Jean. Il y fut reconnu pour patriarche légitime ¹¹, avec anathème contre quiconque ne communiquerait pas avec lui. Photius resta paisible possesseur du siège de Constantinople jusqu'en 884, qu'il fut condamné et rejeté par le pape Marin et par Adrien III son successeur. Le pape Formose, élu en 891, fit examiner ¹² de nouveau l'affaire de Photius par des députés sur les lieux; mais, dans la commission, il ne le reconnaissait que pour un laïque, et voulait que sa condamnation demeurât perpétuelle et irrévocable; en sorte qu'il s'agissait plus de ceux qu'il avait ordonnés, ou qui avaient communiqué avec lui, que de lui-même. Depuis ce temps-là, il n'est plus parlé de Photius dans l'histoire. Il avait été chassé de son siège une seconde fois par l'empereur Léon VI, en 886. Etienne, frère de ce prince, l'occupait pendant six ans, c'est-à-dire depuis la fête de Noël de cette année jusqu'en 893 qu'il mourut ¹³. Photius était mort ¹⁴ en exil quelque temps auparavant.

7. Un de ses plus fameux écrits est celui qui a pour titre : *Bibliothèque*, ou idée sommaire et générale des livres qu'il avait lus.

Il est rétabli en 879, puis déposé en 881.

Écrits de Photius. Sa bibliothèque.

¹ Nicol., *Epist.*, 14, 15, 16, 4.

² Metrophan., pag. 1388.

³ Nicetas, in *Vita Ignatii*, pag. 1226.

⁴ Tom. VIII *Concil.*, pag. 1093. — ⁵ Ibid., pag. 1096.

⁶ Photius, *Epist.* 118. — ⁷ Id., *Epist.* 97, 114, 174.

⁸ Nicetas, in *Vita Ignatii*, pag. 1250.

⁹ Ibid., pag. 1243. — ¹⁰ Tom. VIII *Concil.*, p. 1451.

¹¹ Tom. VIII *Concil.* Harduini, pag. 214.

¹² Ibid., pag. 1410, et tom. IX *Concil.*, pag. 428.

¹³ Bollandus, ad diem 17 maii, et Leo *Grammat.*, *Chronograph.*, pag. 377.

¹⁴ Leo, *ibid.*, pag. 375.

Il le composa avant son intrusion dans le siège patriarcal de Constantinople, et dans le temps qu'envoyé en ambassade ¹ en Assyrie par l'empereur et par le sénat, il se trouvait assez de loisir pour s'occuper de l'étude. Il paraît, par sa lettre ² à son frère Taraise, qu'étant ensemble à Constantinople ils lisaient les auteurs. Mais ne pouvant plus, à cause de leur séparation, faire ces sortes de lectures en commun, Taraise le pria de lui écrire les sujets des livres à la lecture desquels il n'avait pas assisté. Ce fut là l'occasion de la *Bibliothèque* de Photius. Il y rend compte de deux cent quatre-vingts écrits ou ouvrages différents. Comme il ne les avait pas alors sous ses yeux, il en fit des extraits de mémoire et dans l'ordre où il se les représentait. Cela doit s'entendre surtout des premiers articles, où les extraits sont très-courts; les suivants sont plus longs, ce qui donne lieu de juger qu'il les fit sur les livres mêmes.

8. Cet ouvrage est intéressant, parce qu'il y est fait mention d'un très-grand nombre d'écrits d'anciens que nous n'avons plus, et que Photius en donne des extraits fidèles et judicieux, soit de pères de l'Eglise, de conciles, de jurisconsultes, de médecins, de philosophes, d'orateurs ou de grammairiens. Il n'y a guère que les poètes qu'il ait négligés. Il ne parle ³ d'autres poésies que de celles de l'impératrice Eudoxie, qui mit en vers l'*Octatruque* et les prophéties de Zacharie et de Daniel. Il parle aussi des Actes des martyrs, entre autres ⁴ de saint Timothée, des sept Dormants ⁵ et de saint Démétrius ⁶. Outre les extraits d'un livre, il a coutume d'en faire la critique, portant son jugement sur le style de l'auteur, sa doctrine, sa méthode. Rarement il se trompe là-dessus. En parlant du livre de Théodore, où ce prêtre faisait tous ses efforts pour montrer que les écrits qui portent le nom de saint Denis sont de l'Aréopagite, il rapporte les objections que Théodore se faisait lui-même, et n'en donne point les réponses: ce qui fait voir qu'il les trouvait insuffisantes, et les objections plus fortes que les preuves ⁷. S'il ne s'explique pas plus clairement sur la supposition de ces écrits, c'est apparemment qu'il ne voulait pas combattre de front les préjugés où l'on était alors en faveur de l'aréopagite. Le défaut de liaison entre les différents articles de cette

Bibliothèque, les fréquentes répétitions qui s'y trouvent, et quelques endroits tronqués, ont fait conjecturer qu'elle n'était point entièrement de Photius; que plusieurs auteurs y avaient mis la main, ou du moins que le texte en avait été altéré et corrompu. Mais il est plus naturel de rejeter tous ces défauts sur Photius, qui, n'ayant pour but que de rendre compte à son frère des livres qu'il avait lus en son absence, en faisait des extraits suivant que ces livres se présentaient à sa mémoire ou tombaient sous sa main. Occupé des affaires de son ambassade, il n'était pas possible qu'il lût de suite et sans interruption tous ces livres; rien, dans ce cas, de plus facile que de tomber dans des répétitions. D'ailleurs, celles qu'il fait ne sont pas dans les mêmes termes: s'il traite deux fois d'un même ouvrage, c'est pour donner plus d'étendue à ce qu'il avait rapporté avec trop de concision, ou pour modérer une censure qu'il avait portée avec trop de rigueur. Quant aux altérations du texte, il faut les rejeter sur les copistes.

9. On s'est plaint qu'il ait passé sous silence plusieurs écrivains considérables, ou qu'il n'en ait parlé que légèrement; qu'au contraire, il ait inséré dans sa *Bibliothèque* des auteurs et des remarques qui n'en valaient pas la peine. Mais il faut se souvenir que son frère ne lui avait demandé d'extraits que des livres qu'il avait lus en Assyrie, où peut-être il n'en avait pas d'autres que ceux dont il fait l'analyse, ou n'avait pas le loisir d'en dire davantage. Il les fait monter à deux cent quatre-vingts dans sa lettre à Taraise ⁸. Ce nombre se trouve dans nos éditions, et c'est une preuve que l'ouvrage est entièrement de Photius. Il promet à la fin de donner dans la suite des extraits de plusieurs autres livres, au retour de sa légation. On trouve ⁹ en effet, sous le nom de Photius, des extraits de Philostorge et un *Eloge de saint Athanase*, qui ne sont point dans sa *Bibliothèque*. Dans quelques manuscrits, elle est divisée en deux tomes, dont le second ne commence qu'au cahier 232, qui traite des écrits d'Etienne Gobar, trithéite. On n'a point suivi cette division dans les imprimés.

10. La première édition ne contient que le texte grec. Elle est d'Augsbourg, en 1601, in-fol., et est due aux soins de David Hoesché-

¹ Photius, *Epist. ad Taras.*, pag. 2. — ² Ibid.

³ Photius, *Biblioth.*, pag. 414. — ⁴ Ibid., pag. 1402.

⁵ Ibid., pag. 1399. — ⁶ Ibid., pag. 1403.

⁷ Sur les écrits de saint Denis, v. t. X, p. 539. (*L'édit.*)

⁸ Photius, pag. 2, et in fin. *Oper.*, pag. 1633.

⁹ Fabricius, tom. IX *Biblioth. Græcæ*, pag. 378.

lius, qui l'a enrichie de ses notes et des corrections de Joseph Scaliger. On trouve parmi ces notes une lettre de Photius, et trente-cinq autres lettres à la tête de la *Bibliothèque*, mais seulement en grec. André Schott la traduisit en latin ¹ et la fit imprimer en cette langue, avec le texte grec à côté, en la même ville, 1606, in-fol. Il fut aidé dans sa traduction par ² Philippe Swévenzéel, jésuite. Sur cette édition ont été faites celles de Genève en 1613 et de Rouen en 1633, in-fol. Les défauts de cette traduction ont fait naître à plusieurs savants le dessein d'en donner une nouvelle, plus exacte et plus littérale. On met ³ de ce nombre Frédéric Boërnérus, professeur en théologie dans l'académie de Leipsick, et Claude Capperonnier, licencié en théologie de la faculté de Paris, et professeur royal en langue grecque. Celui-ci s'associa ⁴ pour cet effet le père Tournemine et Dupin. Capperonnier était chargé de la traduction, le père Tournemine des notes, Dupin de la direction de l'édition. On en commença l'impression, et on en avait déjà tiré cinquante feuilles, lorsque, Dupin ayant été envoyé en exil à Châtelleraut, l'impression fut suspendue. On ne l'a point reprise depuis. Capperonnier ne laissa pas de continuer à collationner les imprimés avec les manuscrits, à copier les variantes et à traduire le texte de Photius. [Les journaux de 1810 ont annoncé que M. Thorlacius, savant Danois, préparait une nouvelle édition; elle n'a point paru. Le texte grec de la *Bibliothèque* a été de nouveau imprimé à Berlin en 1824, deux vol. in-8°, revu et corrigé par Becker. C'est cette édition qui est reproduite aux tomes CIII et CIV de la *Patrologie grecque*, avec la version latine attribuée à Schott.] Nous en avons ⁵ plusieurs extraits en français, de la traduction de l'abbé Gedoy, dans le tome IV des *Mémoires de l'Académie des belles-lettres*, et dans le recueil de ses œuvres diverses publiées depuis sa mort, à Paris en 1745. Il avait entrepris de traduire l'ouvrage entier de Photius en français. On ne voit point qu'il l'ait exécuté. [Larcher et Chardon de la Rochette ont traduit divers articles de la *Bibliothèque*. M. Peignot s'occupait, en 1823, de la traduction de Photius, et son travail, d'après la *Biographie universelle* de Michaud, était déjà fort

avancé à cette époque. Mais cette traduction n'a point paru.]

11. Un autre ouvrage célèbre de Photius est son *Nomocanon*, ou *Nomocanonon* ⁶, comme l'appelle Théodore Balsamon. C'est une espèce d'abrégé du droit canon des Grecs, tiré des anciens conciles, des épîtres canoniques, des pères de l'Eglise et des lois ecclésiastiques des empereurs chrétiens. Il est divisé en quatorze titres, sous lesquels Photius nous apprend quelle était la police de l'Eglise dans les premiers siècles; les règles de la discipline ecclésiastique; ce que les princes ont fait pour son maintien et pour la défense de la foi. Nous avons fait usage de tous ces monuments dans les volumes précédents, et il est inutile d'en donner ici une nouvelle analyse. C'est par la même raison que nous nous dispensons de donner le détail de la *Bibliothèque* de Photius, dont nous avons rapporté en son lieu tous les articles qui intéressaient notre ouvrage. Nous remarquerons seulement qu'on trouve dans le *Nomocanon* tous les canons des conciles reçus dans l'Eglise grecque, depuis les apôtres jusqu'au septième concile œcuménique; qu'il ne fait qu'indiquer les canons et les lois, sans en rapporter le texte; qu'aux conciles, il joint ceux qu'il avait tenus lui-même à Constantinople en 861 et 879 où il fut rétabli patriarche. Le *Nomocanon* fut imprimé à Paris chez Morel, en 1561, en latin de la traduction de Gentien Hervet, avec les commentaires de Balsamon; à Bâle en 1562, traduit par Henri Agilée. Justelle le fit imprimer en grec et en latin à Paris en 1615 et 1620, in-4°. Depuis il lui donna place dans le second volume de sa *Bibliothèque canonique*, imprimée en la même ville en 1661. C'est par erreur que quelques-uns ont avancé que le *Nomocanon* de Photius se trouvait dans le grand *Synodique* de Bévérégius ⁷.

12. Quelque temps après la conversion de Michel, prince des Bulgares, Photius lui écrivit pour lui donner des instructions, tant sur les devoirs d'un chrétien, que sur ceux d'un bon prince. On croit que ce prince Michel était différent de Michel Bogaris, qu'il n'était que prince ou duc des Bulgares, et non pas roi, du moins Photius ne lui en donne point le titre; mais il l'appelle son fils spirituel, soit qu'il l'eût converti à la foi, soit qu'il l'eût

Nomocanon de Photius.

Le titre de Photius à Michel, roi de Bulgarie. Edit. Londres, an 1651, pag. 1, 1^{re} pist.

¹ Cette traduction n'est pas de Schott. (*L'éditeur.*)

² Alegambe, *Biblioth. Jesuitic.*, pag. 405.

³ *Mémoires de Trévoux*, 1701, pag. 288, et *Mémoires de littérature*, à Londres, en 1711, tom. I, pag. 172.

⁴ *Supplément de Moréri*, en 1749, tom. I, pag. 228.

⁵ *Ibid.*, pag. 811, et tom. II, pag. 271.

⁶ Coteler., tom. II, pag. 600.

⁷ Voyez le supplément à la fin du volume. (*L'édit.*)

baptisé. Il est passé en usage de donner le titre de roi à Michel, comme aux autres qui ont gouverné la Bulgarie. Photius lui propose d'abord le symbole de Constantinople, comme contenant la doctrine de la religion chrétienne. Il le décrit tout au long; puis, après lui avoir fait remarquer que les conciles généraux se sont appliqués à maintenir la foi établie par les apôtres, et à détruire toutes les hérésies, il donne en abrégé l'histoire des sept premiers conciles œcuméniques, l'exhortant à ne point s'écarter de ce qu'ils ont enseigné. Parlant du septième, qui est le second de Nicée, il s'étend sur le culte de la croix, des images de la Mère de Dieu et des saints, en avertissant le prince Michel que ce culte est relatif aux prototypes, ou aux saints mêmes représentés par ces images, comme le culte de la croix est relatif à Jésus-Christ qui y a été attaché. Il recommande à ce prince d'animer sa foi par les bonnes œuvres, de travailler efficacement à retirer ses sujets de l'erreur, nommément ses parents, parce qu'il est du devoir d'un bon prince de procurer à soi-même et à ses peuples le salut éternel; il descend dans le détail des vices qu'un prince chrétien doit éviter, et des vertus qu'il est obligé de pratiquer tant en secret qu'en public, voulant que son extérieur ne soit pas moins réglé que son cœur; il lui conseille de bâtir des églises à Dieu et à ses saints, suivant les lois ecclésiastiques, et d'y faire tenir les assemblées destinées à la célébration de l'office divin, et à l'oblation des saints mystères; il l'exhorte à maintenir le bon ordre, la paix et la justice dans ses Etats; à retenir les méchants dans le devoir par la crainte des peines, et les bons par les louanges et les bienfaits; à n'ordonner jamais de supplices dans la colère, à être prompt pour récompenser et lent pour punir, à ne se refuser aux besoins de personne, et à reconnaître Dieu pour auteur de tout ce qui lui arrive de bien. Canisius a fait entrer une partie de cette lettre ¹ dans ses *Anciennes Leçons*. Justelle l'a donnée ² toute entière à la suite du *Nomocanon*; le père Hardouin, dans le cinquième tome ³ des *Conciles*, et Basnage, dans le second tome de son édition des *Leçons* de Canisius.

13. Photius, informé que les légats du pape Nicolas en Bulgarie avaient confirmé de nou-

veau les fidèles auxquels il avait fait lui-même l'onction du chrême, écrivit une lettre violente contre ce pape, et en général contre les Latins, adressée aux patriarches et aux archevêques d'Orient, où il accuse ces légats d'avoir infecté de leurs erreurs ces peuples nouvellement convertis. Il fait le détail de ces prétendues erreurs et insiste principalement sur l'addition du *Filioque* au Symbole, prétendant que faire procéder le Saint-Esprit du Fils comme du Père, c'est admettre deux principes dans la Trinité, et confondre les propriétés des personnes divines. Il prie les Orientaux de concourir à la condamnation de toutes les erreurs des Latins, comme à un moyen de ramener les Bulgares à la foi qu'ils avaient d'abord reçue. C'est à cette lettre qu'Enée de Paris, Odon de Beauvais et Rattramne furent chargés de répondre de la part des évêques de France, à la prière du pape Nicolas. On peut voir dans l'analyse de ces réponses en quoi consistaient les erreurs que Photius attribuait aux Occidentaux. Il finissait sa lettre en avertissant les patriarches et les archevêques d'Orient de faire recevoir dans leurs Eglises le septième concile œcuménique contre les iconoclastes, parce qu'il savait que quelques-unes ne le reconnaissaient pas encore, quoiqu'elles observassent exactement ce qui y avait été ordonné.

14. Il y a plusieurs lettres de Photius à Bardas. Il s'y plaint des maux qu'il souffrait de la part de ses adversaires, et témoigne son regret de s'être chargé de l'épiscopat, et son désir de s'en décharger, protestant qu'il ne l'avait accepté que malgré lui. Il se plaint encore de ce que Bardas, devenu César, ne lui prêtait aucun secours, qu'il lui était même contraire et tenait le premier rang entre ses ennemis. Sa lettre à Jean Spathaire, duc de Péloponèse, est une description des faux amis, qui affectant tous les dehors de la véritable amitié, nuisent en secret à celui qu'ils caressent en public. On voit bien que Photius attaque ceux qui avaient abandonné son parti. De ce nombre était un moine nommé Paul. Il promet de lui pardonner, s'il témoigne du repentir de ses démarches. Les lettres suivantes jusqu'à la dix-huitième sont des plaintes continuelles de la triste situation où il se trouvait, et de

tre le pape
Nicolas.
Epist. 2, pag.
47.

Lettre
Bardas.
Epist. 3, 4,
6, 8 (si. lib.
1, Epist. 4, 5,
6, 7).

Epist. 5 (si.
lib. III, Epist.
1).

7.

Lettre aux
archevêques
d'Orient con.

¹ Canisius, tom. V, pag. 183.

² Justell., edit. Paris., ann. 1615. et tom. II Bi-

blioth. Can., pag. 1141. — ³ Pag. 1463.

la perfidie de ceux qu'il croyait ses amis. Il faut en excepter celle à Hélie Protospathaire, qu'il avait fait décharger du titre onéreux de collecteur des tributs. Il lui dit de rendre grâce à Dieu de la liberté qu'il avait obtenue à cet égard.

15. Sur la nouvelle qu'il reçut de la mort de Bardas, il en écrivit à l'empereur Michel, pour lui témoigner d'un côté sa joie de ce qu'il s'était défait d'un ennemi qui avait conspiré contre sa vie; de l'autre sa douleur de ce que Bardas avait été mis en pièces subitement, sans avoir le temps de confesser ses fautes et d'en faire pénitence. Il donne à Michel des louanges dont il était très-indigne, et témoigne un grand désir de le revoir bientôt à Constantinople : car ce prince était alors en voyage pour aller attaquer l'île de Crète. L'anachorète Athanase avait trouvé le moyen de faire entrer dans le parti de Photius un évêque suffragant de Nicomédie; Photius le remercia de ce service et des présents qu'il lui avait envoyés. Il se congratule lui-même, dans celle qu'il écrivit à Georges de Nicomédie, de l'avoir ordonné évêque, sur le bien qu'il avait ouï dire de lui depuis son ordination. « Je vous connaissais auparavant, dit-il, et je serais fort surpris que vous eussiez changé de mœurs. » Il remercia le moine Zosime des fruits dont il lui avait fait présent, mais en le priant d'en retenir une autre fois pour lui-même. Zosime était un de ceux qui avaient agi pour Photius contre le pape Nicolas. Il avait aussi dans son parti l'anachorète Athanase : c'est pourquoi il l'obligeait dans l'occasion, soit en ordonnant ceux qu'il lui recommandait, soit en les protégeant. Cet anachorète lui écrivit que des moines d'un certain monastère avaient déposé leur abbé. « C'est, dit Photius, la même chose que si des chevaux regimbaient contre le cocher, ou les troupeaux contre le pasteur. Si l'abbé est coupable, les moines doivent se pourvoir devant l'évêque. » Mais pour cette fois il veut bien qu'Athanase, à qui ces moines s'étaient adressés, juge leur différend, et qu'il nomme de leur consentement un autre abbé, si celui qui l'était alors se trouve indigne de l'être.

16. Photius établit, dans la lettre à Grégoire Spathaire, la virginité perpétuelle de la sainte Vierge; et parce que ceux qui soutenaient avec Helvidius qu'elle avait eu des enfants depuis la naissance de Jésus-Christ, s'autorisaient de ces paroles de l'Évangile :

Joseph ne l'avait point connu jusqu'à ce qu'elle enfantât son premier-né, il montre par divers endroits de l'Écriture que les termes *jusqu'à ce que*, ne signifient pas toujours le contraire de ce qui n'est point arrivé jusqu'alors, soit arrivé dans la suite; mais qu'ils se prennent souvent pour un temps indéfini. « Il est dit de la colombe, qu'elle ne retourna point dans l'arche, jusqu'à ce que la terre fût desséchée. Voit-on qu'elle y soit retournée depuis? L'Écriture dit le contraire. On lit dans les Psaumes, que le Père dit à son Fils : *Asseyez-vous à ma droite jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marche-pieds*. Le Fils a-t-il cessé depuis d'être à la droite de son Père, ou arrivera-t-il jamais qu'il ne soit plus à la droite de son Père? » Il fait voir à Taraise Patrice qu'il appelle son frère, que si la vertu demeure quelquefois sans récompense en cette vie, et le vice sans châtement, ce n'est point une raison de nier la Providence, ni de s'en plaindre; mais que c'en est une de croire une autre vie, où les bons et les méchants recevront chacun le mérite de leurs œuvres, de la part du souverain Juge. Il dit à l'abbé Théoctiste de louer la vertu, mais de ne point louer en leur présence ceux qui la pratiquent. Voici ce qu'il enseigne sur les mystères de la Trinité et de l'Incarnation : « Il n'y a en Dieu qu'une nature ou une substance en trois personnes. Admettre trois substances, c'est admettre plusieurs dieux, et tomber dans l'athéisme; comme c'est tomber dans le sabellianisme, de ne reconnaître qu'une hypostase ou une personne. Nestorius admettait en Jésus-Christ deux personnes; Eutychès n'y reconnaissait qu'une nature. Suivant la doctrine de l'Évangile et des pères, il y a en Jésus-Christ deux natures, la divine et l'humaine, unies en une seule personne. En n'admettant en lui qu'une seule nature, il suit qu'il n'a qu'une volonté; mais ayant deux natures, la conséquence est qu'il a aussi deux volontés. Dans le système de Manès, qui soutenait que Jésus-Christ n'avait pas un véritable corps, il ne serait point permis d'en tirer des images. Les iconoclastes sont donc censés descendre des manichéens. Ils sont à cet égard pires que Simon-le-Magicien et Carpocrate, qui avaient chez eux des images et les portaient en public. »

17. On trouve dans ses lettres à des personnes de diverses conditions, des conseils très-sages sur la conduite de la vie chré-

Matth. 1, 25.

Gen. viii, 12.

Psal. cix, 1, 2.

Epiat. 31, 68.

32.

33, 161.

34.

35.

36.

37.

38.

39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 47, 48, 51, 52, 53.

Epiat. 16
(al. lib. 111,
Epiat. 6).Epiat. 18,
pag. 74 (al.
lib. 1, Epiat.
11).Epiat. 19
(al. lib. 1, E.
piat. 12).20 (al. lib.
11, Epiat. 5).

24.

26 (al. lib.
11, Epiat. 71).26, 27 (al.
lib. 11, Epiat.
70, 72).Epiat. 30,
pag. 68.

qui on laisse la vie, on ne les force point à mourir de faim et par mille autres maux. Pour moi, je mène une vie plus cruelle que la mort. Captif, privé de mes parents, de mes amis, de mes serviteurs, je manque de tout secours. L'on nous a ôté jusqu'aux livres. Est-ce de peur que nous n'entendions la parole de Dieu? Si nous faisons mal, il faut au contraire nous donner plus de livres et même des maîtres pour nous instruire. Si nous ne faisons point de mal, pourquoi nous en fait-on? Jamais aucun catholique n'a été ainsi traité par les hérétiques. » Il le prouve par divers exemples, puis il se plaint que l'on ait même ruiné les églises et les hôpitaux qu'il avait fait bâtir, comme si l'on voulait nuire à son âme comme à son corps, à qui on ne laissait qu'autant de vie qu'il en fallait pour sentir ses maux. Il représente à Basile que, pour être empereur, il ne sera pas dispensé de comparaître au jugement de Dieu; qu'il ne doit point attendre ce moment pour mettre ordre à sa conscience, puisqu'alors le repentir du mal sera inutile. « Je ne vous demande, ajoute-t-il, ni des dignités, ni de la gloire, ni de la prospérité, mais je vous conjure de ne pas me condamner à mener une vie pire que la mort, ou de me délivrer de ce corps. » Il avertit ce prince dans une autre lettre qu'en vain il voulait justifier devant les hommes la conduite qu'il tenait à son égard, puisqu'il ne pourrait la faire approuver de Dieu. Il parle dans ses lettres à Grégoire Cartulaire du violent tremblement de terre arrivé à Constantinople depuis sa déposition et le rétablissement d'Ignace; mais il dit qu'il ne veut point envisager dans ce triste événement la vengeance de Dieu pour tous les maux qu'on lui faisait souffrir injustement; qu'au contraire, il est très-sensible aux calamités de cette ville.

20. On lui avait demandé comment on pouvait excuser de mensonge saint Paul, qui, quoique Juif, se disait Romain, et qui étant né à Tarse, appelait Rome sa patrie. Il répond que saint Paul était Juif d'origine et de religion, mais qu'il était né à Tarse, ville dont les habitants avaient reçu des Romains le droit de bourgeoisie; qu'ainsi il pouvait, sans mentir, se dire tantôt Juif, tantôt Romain, à différents égards; qu'au reste, on ne trouvera nulle part qu'il ait dit que Rome fût le lieu de sa naissance. Il s'explique sur le même sujet en deux autres lettres, où il dit que les parents de cet apôtre étaient de

Giscala, mais qu'ayant été emmenés captifs à Tarse, sa mère y accoucha de lui. Grégoire de Syracuse, de qui il avait reçu l'ordination, lui demeurait toujours fort attaché, et quoique cet évêque eût été condamné par le pape Nicolas, et anathématisé dans le huitième concile, il continuait à faire ses fonctions. Photius, qui faisait avec lui cause commune, lui écrivit d'en user toujours de même, de faire des ordinations, de célébrer les saints mystères, d'administrer les autres sacrements où l'on multiplie le troupeau de Jésus-Christ, de bâtir et de dédier des églises. Photius avait lui-même été anathématisé dans le huitième concile œcuménique. Il ne tint compte de cette censure, disant qu'elle avait été portée par une assemblée d'iconoclastes, qui lui avaient substitué un homme anathématisé, c'est-à-dire le patriarche Ignace. Il regardait ce concile comme un brigandage, où il avait été condamné, dit-il, sans qu'on eût produit contre lui, ni témoins, ni accusateurs, ni formé aucune plainte particulière.

21. Photius ne se plaignait pas moins amèrement des maux qu'il souffrait dans son exil. Il reprocha au patrice Bahane de l'avoir laissé pendant un mois entier sans avoir la consolation de voir un médecin, quoiqu'il l'en eût fait souvent prier dans sa maladie. « Si j'y succombe, sachez que je remporterai contre vous une plus illustre victoire, laissant ma mort violente pour un monument éternel de votre inhumanité. » Il semble qu'Ignace, métropolitain de Claudopolis, lui avait demandé pourquoi le voile du temple s'était déchiré en deux depuis le haut jusqu'en bas, à la mort du Sauveur? Photius en donne plusieurs raisons; entre autres, que cette déchirure figurait la désolation de Jérusalem sous Tite et Vespasien; ou que la connaissance du vrai Dieu, renfermée, pour ainsi dire, dans la Judée, se répandrait chez les Gentils et dans toutes les parties du monde. Il explique le péché que Jésus-Christ a dit être irrémissible dans ce monde et dans l'autre, du péché d'incrédulité dans ceux qui, témoins des miracles opérés par la vertu de Dieu, refusaient de se convertir, ou attribuaient ces prodiges à l'opération du démon. Il donne un sens spirituel à ces autres paroles du Sauveur : *Lorsque vous jeûnez, oilonnez votre tête et lavez votre face*, disant qu'elles signifient la joie avec laquelle nous devons embrasser les travaux de la pénitence. Les autres explications qu'il donne dans ses let-

Epist. 98.

100, 101.

Epist. 102.
pag. 143 et
Epist. 246 et
247.

Epist. 111.

Epist. 113,
115, 116, 117,
118.Epist. 115
pag. 156.

Epist. 125.

127.

129.

132, 133,
134, 135, 136,
137, 138, 139.

tres sont dans le même goût. Il lisait dans ses exemplaires, ce que nous lisons dans le vingt-deuxième chapitre de saint Luc, que Jésus étant tombé en agonie, il lui vint une sueur comme de gouttes de sang qui découlaient jusqu'à terre; mais il ne croit pas que cela se doive prendre à la lettre comme si en effet le sang avait découlé du corps du Sauveur, et dit que, par cette façon de parler, l'évangéliste a seulement voulu marquer l'abondance de la sueur et la grosseur des gouttes qui découlaient. Il remarque que les Syriens avaient retranché cet endroit.

22. Il soutient qu'Eusèbe de Césarée a été véritablement infecté de l'arianisme et de l'origénisme, et qu'il n'a pas souscrit sincèrement à la foi de Nicée. Il en apporte pour preuve sa lettre à son peuple de Césarée. Dans sa lettre à Théodote, qui lui avait apparemment demandé ce que c'est que de prendre le nom de Dieu en vain, il dit que, suivant l'Ancien Testament, c'était, ou le donner aux idoles, ou l'employer dans un faux serment, ou le profaner dans des entretiens peu sérieux; que dans le Nouveau, prendre le nom de Dieu en vain, c'est s'en servir en jurant, ce qui est défendu par la loi, ou le donner à des créatures, ou l'employer à tous propos dans les disputes. « Ce n'est donc, ajoute-t-il, que dans les prières et dans la célébration des mystères, ou dans les saintes instructions qu'il est permis de prendre le nom de Dieu. » Il prétend que ce passage de saint Paul : « La mort est passée dans tous les hommes, *tous ayant péché dans un seul,* » doit se lire ainsi : *en tant que tous ont péché*; ce qui combat la doctrine du péché originel. Il prouve par divers exemples que le nom de Dieu est quelquefois donné aux hommes à cause de leur vertu, comme aux enfants de Seth; car c'est d'eux qu'il explique ce qui est dit dans la Genèse : *Que les enfants de Dieu voyant que les filles des hommes étaient belles, les prirent pour femmes.* Il traite au même endroit des divers noms de Dieu, Dieu, des dieux, du Dieu de Pharaon. Selon cet écrivain, les Juifs, ayant défense, à la réserve du souverain pontife, de prononcer le vrai nom de Dieu, l'écrivaient en d'autres caractères que ceux qui étaient dans l'usage commun, et les Samaritains l'écrivaient différemment des Hébreux. Moïse avait entendu le nom de Dieu sur la montagne, et il l'avait appris aux souverains pontifes, qui étaient obligés de le porter écrit sur une

lame d'or; la défense faite aux Juifs de le prononcer devait s'entendre, non de le prononcer parmi eux, mais devant les étrangers. Les lettres suivantes contiennent l'explication de quelques passages de saint Paul, qui souffraient quelque obscurité, à cause des hyperbates ou des ellipses. Il y fait aussi l'éloge de cet apôtre, relevant surtout sa sagesse et son éloquence, l'élevation de ses pensées, la force de ses raisonnements, l'énergie de ses expressions, la noblesse de son style, la dignité et la majesté de ses maximes, la variété et la convenance des figures de son discours.

23. On voit par la lettre à Georges, métropolitain de Nicomédie, et par plusieurs autres, que Photius se mêlait de médecine avec tant de succès, qu'il méritait d'être comparé à Galien et à Hippocrate. Il dit dans celle qui est à Anastase le Bibliothécaire, que l'on ne doit pas mesurer ses amis par les services, mais par l'affection et la bonne volonté. Celle qu'il écrivit de son exil aux évêques de son parti, est plutôt un livre qu'une lettre, tant elle est longue. Baronius l'a rapportée dans ses *Annales* sur l'an 870. Photius y fait son apologie contre les reproches de quelqu'un qu'il ne nomme point, quoiqu'il le connût, par la raison que l'on profite plus aisément des avis qui sont donnés sans désignation des personnes. Ce calomniateur l'accusait d'avoir perdu la raison au point de trahir l'Eglise catholique et de mépriser les lois de Dieu. « Qu'ai-je fait, lui dit Photius, qui puisse servir de fondement à ces accusations? Quel mouvement me suis-je donné? A qui ai-je communiqué mes pensées? » Il fait une description très-vive de ses souffrances, et dit qu'aucunes ne sont capables de lui faire perdre l'esprit; mais que de l'accuser de trahir l'Eglise, c'est lui faire une plaie plus profonde et plus insupportable, que toutes celles qu'il a reçues par l'animosité de ses persécuteurs. Il ne laissé pas de traiter d'ami son accusateur, et il fait son possible pour le faire rentrer en lui-même. Ce qui lui paraît insupportable, c'est qu'en l'abandonnant il ait abandonné sous son nom la vérité, et le qu'il rende responsable de cet abandon. Il donne pour preuve de la bonté de sa cause, l'union que ceux de sa communion avaient conservée avec lui au milieu d'une si grande tempête. « Aucun grand, ni petit, ni évêque d'une ville obscure ou d'une ville célèbre, savant ou ignorant,

Epist. 166.

Epist. 169.
pag. 243. et
Epist. 170.
222, 224.

Epist. 170.

174.

Epist. 144,
pag. 201.

Epist. 147.

162.

Rom. v. 12.

Epist. 162.

Genes. vi. 2.

Epist. 163.

homme éloquent ou homme vertueux, aucun n'a cédé au temps et ne s'est laissé emporter au torrent. Aussi, dit-il aux évêques à qui il écrit, j'éprouve un grand plaisir à vous entretenir de toutes ces merveilles, vous qui y avez eu tant de part. » Il les exhorte à demeurer fermes, et il n'oublie rien pour ramener à son parti son calomniateur. Il finit en établissant par les paroles de saint Paul l'obligation imposée à tous les ministres de l'Église de prier pour les rois et les empereurs dans la célébration des mystères.

24. Consulté par le prêtre et anachorète Sabas sur le sens de ces paroles : *Mon Père est plus grand que moi*, il dit en substance, en rapportant ces paroles à l'incarnation du Fils : « Il est vrai que le Père est plus grand que le Fils à cet égard, c'est-à-dire à raison de la nature humaine dont le Fils s'est revêtu; mais on peut croire aussi que Jésus-Christ s'exprima de la sorte par condescendance pour les apôtres, qui, ne le croyant pas encore Dieu, regardaient le Père comme beaucoup plus grand que lui, se réservant à les instruire plus pleinement, lorsqu'ils seraient plus avancés. » D'après Photius, le ciel n'a été ouvert à personne avant l'ascension du Sauveur. Dieu permit la chute de saint Pierre, afin qu'étant destiné à prendre soin de tout l'univers, il fût plus indulgent envers les pécheurs, et que le souvenir de sa faute l'empêchât de s'enorgueillir des miracles opérés par son ministère. Photius reconnaît clairement la primauté de cet apôtre. Il concilie les contrariétés apparentes de l'Écriture touchant Jésus-Christ, par la distinction des deux natures, faisant voir qu'en certains endroits elle parle de lui selon la nature divine, en d'autres selon la nature humaine.

182. Sur le titre de *Femme* que l'Évangile donne à la sainte Vierge, il remarque que c'était anciennement l'usage d'appeler ainsi celles mêmes qui n'étaient que fiancées. Dans ses grandes afflictions, il écrivit au moine Arsène de faire pour lui des prières à la sainte Vierge, Mère de Dieu, et aux martyrs, ne doutant pas que ses souffrances ne leur fussent connues. Il fait contre Julien l'Apostat l'apologie de ce conseil de Jésus-Christ : *Vendez ce que vous avez et donnez-le aux pauvres* : ce conseil ne renfermait rien de préjudiciable au bien public, puisque, s'il y avait des vendeurs, il y avait aussi des acheteurs capables par leurs richesses de contribuer au maintien de l'État; en un mot, ce conseil

était seulement pour ceux qui voulaient aspirer à la perfection chrétienne. Rappelé de son exil, Pholius écrivit aux évêques de son parti, qu'il espérait parvenir avec eux à la félicité éternelle par l'intercession de la Mère de Dieu et de tous les saints.

25. En répondant à Galaton Aspathaire, qui lui avait demandé ce que signifiait le nom d'éphod, il répond : « Il signifie premièrement un ornement pontifical dont le prêtre seul pouvait user; par le moyen de l'éphod Dieu lui faisait connaître ce que les lumières humaines ne peuvent découvrir, par exemple, quand il fallait faire la guerre, ou quand il fallait s'en abstenir; secondement, ce nom désigne un habit commun et non sacerdotal, tel que David en portait quelquefois; troisièmement, il indique les habits des prêtres des faux dieux, qui s'en revêtaient dans la célébration de leurs mystères, à l'imitation des prêtres du vrai Dieu. » Photius ne fut pas moins affligé de la mort d'un clerc de Nicomédie, que ne l'était Georges, évêque de cette ville, qui l'avait ordonné prêtre; mais il trouva des motifs de consolation dans les mérites que ce prêtre s'était acquis en demeurant attaché à son parti, et qu'il croyait lui avoir procuré une place dans le ciel. Dans sa lettre à Euschemon, il fait l'éloge de l'hospitalité, et la recommande surtout envers les personnes de probité et qui observent la loi de Dieu. Sur la question : pourquoi Dieu permit que le juste Abel mourût avant Adam, qui avait péché? Il répond : « Ce fut afin que le chagrin, causé à notre premier père par la mort de son fils, lui servit à expier son péché; au surplus, la mort d'Abel fournit une preuve de la résurrection; car il n'est pas croyable que Dieu eût permis que ce juste sortit de ce monde sans aucune récompense, s'il ne lui en eût destiné dans l'autre. » Photius donne trois raisons de l'établissement de la circoncision, savoir, pour distinguer la race d'Abraham des autres nations, pour être la figure du baptême et le symbole de la circoncision du cœur dans la loi nouvelle. En expliquant ce qui est dit dans la Genèse des sacrifices de Caïn et d'Abel, il remarque que ce qui en faisait la différence, c'est que Caïn n'offrait pas comme Abel ce qu'il y avait de meilleur dans ses troupeaux. Il explique divers autres endroits de l'Écriture dans ses lettres, en particulier celui que les ariens objectaient contre la divinité de Jésus-Christ, disant qu'il ignorait

Epist. 188.

Epist. 192
pag. 291.

Epist. 202.

202.

201.

217.

210, 214,
215, 216, 219,
228, 231, 242.Epist. 176,
pag. 262.
Joan. xiv,
28.Epist. 177,
178.

180.

182.

183.

187.

Math. xix,
21.

le jour du jugement. Photius dit qu'il pouvait l'ignorer comme homme, et que cette façon de parler ne signifiait autre chose, sinon qu'il ne voulait point faire connaître ce jour à ses disciples, parce que cela ne leur était pas expédient.

26. La lettre de consolation que Photius écrivit à son frère Taraise sur la mort de sa fille, est aussi élégante que remplie de sages réflexions. Il ne peut souffrir qu'on dise de cette jeune fille qu'elle était morte avant le temps. Il trouve cette expression téméraire. « C'est à Dieu, qui nous fait naître en ce monde, de fixer le temps où il doit nous en retirer. Peut-on l'accuser de nous en retirer trop tôt, quand c'est pour nous donner une meilleure vie? Pleurer les morts, c'est, pour ainsi dire, éteindre en soi la foi de la résurrection. David pleura son fils malade, mais il ne le pleura plus après qu'il fut mort, de peur de s'opposer au décret de Dieu. » Photius écrivit aussi à Eusébie sur la mort de sa sœur : « Si la mort n'était point commune à tous les hommes, nous devrions en être troublés, lorsqu'elle nous attaque en particulier. Mais pourquoi vouloir nous exempter d'une loi à laquelle tout homme est astreint? Si la mort est mauvaise, pourquoi l'accélérons-nous en pleurant celle des autres? Si elle peut être utile, c'est encore une raison de ne pas pleurer ceux que Dieu appelle à soi. C'est ma sœur, dites-vous, qui, après Dieu, était toute ma consolation et toute ma joie. Est-ce donc que votre père et votre mère ne vous ont pas abandonnée? Que sont devenus tous vos aïeux? Si votre sœur était anéantie, vos pleurs seraient excusables; mais elle est avec Dieu : en pleurant la gloire dont elle jouit, ne vous rendez pas vous-même digne de larmes. »

27. Photius donne, dans sa lettre à Georges de Nicomédie, les raisons qui ont engagé Jésus-Christ à subir la loi de la circoncision : 1^o pour autoriser l'Ancien Testament où cette loi est rapportée; 2^o pour détruire par avance l'erreur de ceux qui ont enseigné qu'il n'avait qu'un corps fantastique; 3^o afin que les juifs ne pussent lui reprocher d'avoir violé la loi, ni en prendre prétexte de rejeter sa doctrine. Les cinq lettres qui sont dans l'appendice de la collection de Richard de Montaigu, n'ont point d'inscription. Photius y résout

diverses difficultés qui lui avaient été proposées sur des ordinations, sur des mariages, et sur d'autres matières. Voici une de ces difficultés, avec la solution. Quelques-uns étant allés au tombeau d'un homme noble, dans la persuasion qu'ils y trouveraient de l'argent, creusèrent la terre et ne découvrirent rien; ils se dirent entre eux : « Si nous n'immolons un chien et ne mangeons de sa chair, la terre ne nous rendra point ce que nous cherchons. » Ils immolèrent le chien, et en mangèrent; le remords de conscience suivit; ils allèrent raconter à l'évêque ce qu'ils avaient fait, demandèrent une pénitence et l'absolution de leur faute. L'évêque consulta Photius, qui répondit que, suivant une loi de l'Eglise, les coupables devaient subir une pénitence de quarante jours, et être ensuite absous. Mais, parce qu'au violement du sépulchre, ils avaient ajouté un autre crime en mangeant d'une chair souillée, il dit à l'évêque que leur pénitence devait être de trois fois quarante jours. Toutefois il lui laisse la liberté de raccourcir ou d'allonger la pénitence, suivant la disposition des pénitents, parce qu'il se pouvait faire qu'il y eût plus de simplicité que de malice dans leur fait.

28. Baronius a inséré dans ses *Annales*¹ deux lettres de Photius au pape Nicolas I^{er}, qui ne se trouvent point dans la *Collection générale* de Montaigu. La première contient la confession de foi de Photius, avec protestation qu'on lui avait fait violence pour le faire asseoir sur le siège patriarcal de Constantinople, depuis qu'Ignace l'avait abandonné². Dans la seconde, il proteste également de la violence qu'il avait subie, et il y regrette la paix et la douceur de la vie dont il jouissait avant son épiscopat, au milieu d'une troupe de savants, avec qui il s'appliquait à l'étude de la sagesse, des sciences, et à la recherche de la vérité. Comme on lui reprochait d'avoir passé tout d'un coup de l'état de laïque à celui d'évêque, il fait voir que son ordination était en cela semblable à celle de Nicéphore, de Taraise, son grand oncle, de Nectaire et de saint Ambroise; il ajoute : « Ni l'habit, ni la figure des longs cheveux, ni la longueur des temps, ne rendent digne de l'épiscopat; mais les mœurs seules en rendent digne. [Cette lettre imprimée en

¹ Baron., ad ann. 859 et 861.

² Le texte grec a paru en 1706, dans un ouvrage imprimé en Valachie, à Bucharest, et intitulé Τόμος χαρὰς, *Tomus Gaudii*. M. Jager l'a donné à la fin de

son *Histoire de Photius*. On le trouve aussi dans la *Patrologie grecque*, parmi les lettres de Photius. Elle est traduite en français dans l'*Histoire de Photius*, par Jager. (*L'éditeur.*)

grec, à Bucharest, dans le *Tomos Gaudii*, par l'évêque schismatique Anthime, en 1706, a été reproduite en grec et traduite en français par M. Jager, *Histoire de Photius*; mais il manquait à la fin du texte grec une partie importante. Le cardinal Mai l'a donnée d'après deux manuscrits du Vatican, dans le tome IV de la *Bibl. Nov. Patr.*, pag. 50, et de là elle a passé au tome CII de la *Patrologie grecque*. Photius y confesse la primauté du pontife romain, car il dit que ce pontife a la première et la plus haute place parmi ceux qui régissent les chrétiens¹. Il reconnaît la coutume des appels à Rome de tous les points de la terre, l'usage des fidèles d'aller à Rome pour baiser le pied des pontifes, pour prier au tombeau des apôtres et implorer le pardon de leurs péchés.] Par la même lettre, il pria le pape de ne point recevoir indifféremment ceux qui allaient de Constantinople à Rome sans ses lettres de recommandation. C'était une précaution contre ceux qui ne voulaient pas le reconnaître, et qui, demeurant attachés au parti d'Ignace, iraient à Rome implorer le secours du Saint-Siège. Baronius² a donné aussi la lettre de Photius au patriarche d'Aquilée. C'est une réfutation de la doctrine des Latins sur la procession du Saint-Esprit. D'après Photius, le pape saint Léon enseigne que le Saint-Esprit ne procède que du Père, et Léon III aurait dit la même chose, en faisant graver le symbole sans l'addition *Filioque* sur deux boucliers d'argent. Saint Ambroise, saint Jérôme et saint Augustin ont cru, il est vrai, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils; mais on doit leur préférer l'autorité de plusieurs autres pères et celle des conciles qui, conformément aux divines Ecritures, ont enseigné que le Saint-Esprit ne procède que du Père. Enfin, les légats du pape Adrien, dans le concile de Constantinople, celui apparemment où Photius fut reconnu pour patriarche, auraient déclaré qu'ils étaient d'accord sur cet article avec les Grecs. Le père Combefis a fait imprimer cette lettre en grec, avec une nouvelle version latine, dans la première partie de son supplément³ à la *Bibliothèque*

des Pères, à Paris, en 1672. [On la trouve aussi dans l'*Histoire de Photius*, par Jager.]

29. On trouve une lettre de Photius dans les prolégomènes de François Scorse sur les Homélies de Théophanes, imprimées en grec et en latin à Paris en 1644, in-fol. Mais le Théophanes à qui est adressée cette lettre, est différent de l'auteur des Homélies; celui-ci était évêque, et ne vivait que dans le XII^e siècle; celui-là était moine et vivait sur la fin du IX^e. Nous avons, dans la *Collection* du père Combefis⁴, les titres et les commencements de quelques autres lettres du même Photius, dont une est à l'économe et syncelle de l'Église d'Antioche, et deux au pape Nicolas I^{er}. La première est la même qui est rapportée par Baronius, sur l'an 861. Allatius a donné⁵ des fragments grecs de l'autre, mais elle n'a point encore été imprimée tout entière, non plus que celle qui est adressée à l'économe d'Antioche. Il y en a une dans le second tome des *Monuments grecs* de Cotelier⁶, adressée à Staurace, préfet de l'île de Chypre, à qui il fait des reproches de son inhumanité. Elle est suivie d'un fragment de quelque ouvrage où Photius, repassant les sujets de chagrins qui nous arrivent en cette vie, montrait qu'on ne doit point y faire d'attention; qu'une seule chose mérite de nous occuper, qui est l'innocence de notre âme. On cite quelque chose d'une lettre de Photius à Zacharie, patriarche d'Arménie, traduite de l'arménien en latin par Clément⁷ Galanus.

30. Les manichéens, ou pauliciens, ayant répandu de nouveau leurs erreurs dans le siècle de Photius, il écrivit contre eux quatre livres, dont le premier contient l'histoire de ces hérétiques; le second la réfutation de leurs dogmes sur l'existence de deux principes, l'un bon, l'autre mauvais⁸. Ils attribuaient au bon la création des âmes; au mauvais, celle des corps et du monde sensible. Ils rejetaient l'Ancien Testament et la loi de Moïse, comme étant de mauvais principes: c'est cette erreur que Photius réfute dans le troisième livre. Le quatrième est adressé au moine Arsène. Photius s'y pro-

Lettre à
Théophanes,
et à d'autres.

Ecrits de
Photius contre
les pauli-
ciens.

¹ Πρωτεύειν λαχόντα... ὑπερέχειν.

² Baronius, ad ann. 883. — ³ Pag. 527.

⁴ Combef., *Auctuario noviss.*, part. I, pag. 559.

⁵ Allatius *contra Holting.*, pag. 12, 66, et de *Purgatorio*, pag. 595, et de *Ætate ordin. apud Græcos*, pag. 165. — ⁶ Pag. 104, 106.

⁷ Fabricius, tom. IX *Biblioth. Græcæ*, pag. 552.

⁸ Le premier livre, à l'exception de quelques mots, est en tout semblable à celui qui a été publié sous le nom de Pierre de Sicile par Radérus, et ensuite plus correctement par Mai, IV, *Nov. Patrum Bibliotheca*. On ne peut donc douter que Photius n'ait été ici un plagiaire. Les trois autres livres sont différents du texte de Pierre de Sicile. (*L'Éditeur.*)

pose les doutes et les objections des manichéens; puis il les résout et les réfute. Plusieurs savants ont commencé de traduire cet ouvrage, dans la vue de le rendre public, entre autres Hinckelmann, Starkius et Zaccagnius; mais ils n'ont point achevé : en sorte que nous n'avons que le premier livre, imprimé ¹ en grec et en latin, de la traduction du père de Montfaucon. L'abrégé de tout l'ouvrage se trouve dans la *Panoplie* ² d'Euthymius, au dix-neuvième tome de la *Bibliothèque des Pères*, et dans l'édition grecque de cette *Panoplie*, qui parut à Tergobyste dans la Valachie en 1710. On y lit aussi le traité de Photius sur la procession du Saint-Esprit contre les Latins ³. [*L'Histoire des manichéens* a paru en entier dans les *Anecdotes* de Wolf, en 1722, avec la traduction de Montfaucon pour le premier livre, et avec une traduction de Wolf, assez obscure et assez embarrassée, des trois derniers livres. C'est cette édition qu'on a réimprimée dans le tome CII de la *Patrologie grecque*.]

31. Il faut rapporter au temps de son exil les six dissertations théologiques qu'il adressa à son frère Taraise, puisqu'il marque, à la fin de la seconde, qu'il manquait de livres et de scribes. On ne peut donc les mettre avant l'an 870. Nous n'avons la première qu'en latin, de la version de Turrien. Photius y examine comment on peut dire que Dieu est dans toutes les choses créées : « Il y est, dit-il, non à la manière des créatures dans le monde, mais par son opération : comme c'est lui qui leur a donné l'être, c'est lui aussi qui les conserve et les faire durer : d'où il suit qu'il ne fait point partie des choses dans lesquelles il est en cette manière, qu'il n'est ni lié ni confondu avec elles. » La seconde et les quatre suivantes sont en grec et en latin dans l'édition des *Anciennes leçons* de Canisius, par Basnage, [et de là elles ont passé au tome CI de la *Patrologie grecque*, parmi les *Questions à Amphiloque*; elles y forment les questions 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, col. 885-908.] Photius traite dans la seconde des différentes manières de connaître Dieu en cette vie. « Quoiqu'il n'y ait point de termes assez expressifs pour donner une exacte dé-

finition de Dieu, et qu'on ne le puisse connaître parfaitement, on peut toutefois en acquérir une certaine connaissance par l'éclat de sa majesté qui rejailit sur ses créatures, et juger de ce qu'il est par ce qu'il n'est pas, c'est-à-dire en niant qu'il soit aucune des choses qui tombent sous nos sens. Il y a plus, c'est que tous les hommes connaissent naturellement qu'il y a un Dieu : c'est une vérité gravée dans leur âme. Ils savent qu'il y a un Etre éternel, un maître de toutes choses, un souverain bien par essence, de qui les autres êtres participent et reçoivent ce qu'ils ont de bon. » Il explique dans la troisième les termes qui conviennent à la nature divine, c'est-à-dire les attributs essentiels à Dieu, et les propriétés de chacune des trois personnes. Dans la quatrième, il montre comment Dieu est un en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit : « Non-seulement ces trois personnes sont d'une seule et même substance; mais elles sont l'une dans l'autre, ce que les théologiens appellent circumcession, en sorte que là, où est le Père, est aussi le Fils et le Saint-Esprit; où est le Saint-Esprit est aussi le Père, et le Fils; et où est le Fils, est aussi le Père et le Saint-Esprit, sauf les propriétés de chaque personne, qui ne détruisent point l'unité de leur nature et de leur substance. » Photius montre dans la cinquième dissertation, qu'encore que le Verbe soit partout, qu'il remplisse tout par son immensité, il n'est uni hypostatiquement qu'à la nature humaine. Il donne dans la sixième trois raisons de l'incarnation : la première, afin que les hommes qui se laissent plus frapper par les sens que par la raison, apprirent par le Fils de Dieu fait homme à s'élever à la connaissance de la divinité; la seconde, parce qu'il fallait, pour vaincre le fort armé, c'est-à-dire le démon, un plus puissant que lui; la troisième, parce que, comme il s'agissait d'engager l'homme à la vertu, cela était plus facile par le Verbe fait homme, qui, en les instruisant, leur donnait aussi l'exemple. Dans toutes ces dissertations, Photius n'emploie aucune autorité de l'Écriture et des pères, parce qu'il n'avait point de livres; mais le raisonnement seul. La troisième est plus complète dans la seconde édi-

Pag. 488, 431.

434.

435.

Pag. 423.

¹ Montfaucon, *Bibliot. Coisliniana*, Paris., 1715, in-fol., pag. 349, 375. — ² Part. II, tit. 21.

³ Ce traité est différent de celui qui a été publié en 1857, à Ratisbonne, par le docteur Hergenrother, et qui est reproduit dans le tome CII de la *Patrologie grecque*. Au reste, on doute de son authenticité. La

première partie pourrait appartenir à Photius, mais la seconde serait d'un auteur postérieur. Voyez *Patrologie grecque*, tom. CII, col. 273-274. Il est reproduit à la suite du livre de la *Mystagogie sur le Saint-Esprit*. *Patrol.*, *ibid.*, col. 391-396. (*L'éditeur*.)

en présence de l'empereur le jour que l'on exposa au peuple l'image de la sainte Vierge Mère de Dieu; une prononcée dans l'église de Sainte-Sophie à l'occasion de la victoire remportée contre les hérésies par l'empereur Michel et les autres princes. Le catalogue ¹ des manuscrits de la bibliothèque de l'Escorial fait mention de quelques autres homélies de Photius, l'une *sur la Fête de l'Ascension*, et une autre *sur l'Epiphanie*.

35. Quelques-uns ² lui ont attribué les réponses aux onze questions des moines, mais ils n'en donnent point de preuves. Quant au commentaire *sur l'Echelle sainte de Jean Climaque*, il n'est point de Photius, mais d'Elie de Crète. On n'a point encore mis au jour les ouvrages suivants : l'écrit ³ sur les patriarches chassés injustement de leurs sièges, où il montrait que leurs successeurs orthodoxes ne leur avaient pas refusé leur communion; les dix questions contre les Latins, avec un recueil d'autorités sur les droits des métropolitains et des évêques ⁴; le traité *de la Procession du Saint-Esprit*, où il prétendait montrer que le Saint-Esprit ne procède que du Père ⁵; un second écrit sur le même sujet; ses reproches contre l'Eglise des Latins; le *Symbole de la Foi* pour tous ceux qui sont ordonnés évêques; neuf odes sur différents sujets; des commentaires *sur les Psaumes*, *sur les Prophètes*, *sur l'Evangile selon saint Matthieu*, *sur les Epîtres de saint Paul* ⁶, *sur les Catégories d'Aristote* ⁷; un *Lexicon ou Dictionnaire* ⁸; un écrit *contre Léontius*; un autre *contre Julien l'Apostat*, un *des Images*. On ne peut douter que Photius n'ait composé plusieurs autres ouvrages, ou pour sa propre défense, ou contre les Latins, dans les temps

surtout où ils prenaient contre lui le parti d'Ignace. Mais nous ne connaissons que ceux dont nous avons parlé.

36. Photius fut regardé, même par ses ennemis ⁹, comme le premier homme de son siècle, et digne d'être comparé aux anciens pour son esprit, son savoir et son éloquence. Grammairien, poète, philosophe, orateur, théologien, interprète, il se rendit habile dans toutes sortes de sciences, même dans la médecine; et si l'on en excepte les écrits qu'il composa contre l'Eglise, tous ceux qui nous restent de lui portent les caractères des ouvrages qui méritent d'être transmis à la postérité. Une grande netteté dans le style, beaucoup de force et de précision dans le raisonnement, de l'élevation dans les pensées, de la pureté dans les expressions, de la noblesse dans les sentiments, une critique fine et judicieuse, un tour d'éloquence délicat, persuasif et gracieux; c'est ce que l'on remarque principalement dans ses lettres. Quelque mauvaise que fût sa cause, on ne peut pas être insensible à ses maux et à ses disgrâces, en jetant les yeux sur les descriptions qu'il en fait, tant elles sont pathétiques. Captif et exilé, il ne se laisse point abattre par l'adversité; et supérieur à ses maux, il parle aux empereurs avec autant de force et de hardiesse que s'il eût été en liberté, et persuadé de la bonté de sa cause. Mais cette grandeur d'âme et tous ses autres talents ont été obscurcis par son opiniâtreté à vouloir se maintenir dans un siège qu'il avait usurpé contre toutes les règles, et par le schisme qu'il occasionna entre les Eglises d'Orient et d'Occident.

Jugement
des écrits de
Photius.

¹ Fabricius, tom. IX *Biblioth. Græcæ*, pag. 365.

² Beveregius, in *Synodico*, tom II.

³ Fabricius, *ibid.*, pag. 364 et seq.

⁴ Ce traité se trouve au tome CIV de la *Patrologie grecque*, col. 1228-1232. Nanini l'avait donné au tome I des *Novæ Deliciæ eruditorum*, 1785. (*L'édit*)

⁵ Il est publié dans le tome CII de la *Patrologie grecque*, col. 279-392. Il est suivi d'un petit écrit sur le même sujet. (*L'éditeur.*)

⁶ Plusieurs fragments en ont été publiés par Crammer, dans les *Chalnes sur le Nouveau Testament*, Ox-

fort, 1844; par Mai, *Script. Vel.*, tome I, et ensuite dans le tome CI de la *Patrologie*. (*L'éditeur.*)

⁷ Ce sont sans doute les *Questions à Amphiloque*. (*L'éditeur*)

⁸ Il a été publié en 1808, en un volume in-4°, par les soins d'Herman, à Leipsick, chez Crusius, et ensuite à Londres, en 1822, par Pierre-Paul Dobrée, avec la copie que Pearson avait faite du manuscrit de Galéus. Une réimpression en a été faite à Leipsick, en 1825. (*L'éditeur.*)

⁹ Nicetas, in *Vita Ignatii*, pag. 1198.